

BUREAUX: RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr.
Six mois. 23 »
Un an. 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 fr.
Six mois. 27 »
Un an. 51 »

ANNONCES: 15 centimes la ligne
RÉCLAMES: 25 centimes
— On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces: ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez F. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Ravay, Lefebvre-Éclair et Cie, place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 11 JANVIER 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

L'Assemblée nationale, dans sa séance d'hier, a commencé la discussion d'un impôt qui nous intéresse au plus haut degré: l'impôt sur les matières premières.

Plusieurs orateurs ont combattu avec une grande habileté le droit de 10 et 20%, avec drawback, proposé par le gouvernement.

« Je n'hésite pas à le reconnaître, a dit M. Tirard, cet impôt est le plus funeste que vous puissiez voter! »

Cet orateur a donné un aperçu très minutieusement détaillé des impôts déjà perçus sur les matières premières, et après avoir examiné les diverses séries de marchandises et de produits dont la France était autrefois la seule nation productive et qui tendent à lui échapper par suite de l'augmentation des taxes, il termine en disant: « Oui messieurs, je déclare m'élever de toutes mes forces contre l'application de l'impôt sur les matières premières, car vous tuerez inévitablement l'industrie si prospère de la fabrication de Paris, vous l'écraserez au lieu de lui faire le bien, que, soi disant, vous voulez lui faire, et non-seulement, soyez-en persuadés, il en sera ainsi pour Paris, mais pour la France entière. »

M. le duc Ducazes fait ensuite un examen des divers rendements produits par les impôts déjà existants sur les soies, les laines et les cotons. D'après un travail qu'il a pu faire, grâce aux renseignements qui lui ont été fournis par des manufacturiers de Lyon, Roubaix et de Rouen, il établit clairement que ces produits sont déjà suffisamment taxés, et que vouloir leur appliquer un droit supérieur à celui de 30% que demande la commission, droit qui, quoique minime, sera cependant une charge qui sera difficilement supportée par ces industries, serait vouloir la ruine de notre richesse industrielle, de notre fabrication et de notre prospérité commerciale, qui ont, jusqu'à ce jour, malgré nos malheurs, placé la France presque à la tête des autres nations.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Le rapporteur de la commission chargée de la question du retour de l'Assemblée à Paris, conclut, avec raison, au rejet de cette proposition.

Ainsi que nous l'avons annoncé, des négociations ont été entamées entre Versailles et Berlin, et au sujet d'une diminution dans l'effectif de l'armée d'occupation, et d'une prolongation de la date d'échéance des trois derniers milliards de l'indemnité.

La convalescence du prince de Galles continue. L'état du malade est tout-à-fait rassurant.

Voir aux dernières nouvelles

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

On nous écrit de Versailles, le 10 :

La 7^e commission d'initiative parlementaire a pris aujourd'hui en considération la proposition de M. Eugène Tallon tendant à limiter le droit de pétition.

La commission a, parait-il, été déterminée à restreindre ce droit, par les scènes regrettables qui se sont produites durant la séance de samedi dernier.

La commission de la réorganisation de l'armée a entendu aujourd'hui MM. Ducrot, Chasseloup-Laubat, opposés à l'incorporation totale du contingent et les généraux Chanzy et Billot qui penchent, au contraire, vers cette opinion.

La commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Jules Simon sur l'instruction primaire a tenu séance aujourd'hui, MM. Carnot et Ricard ont déclaré qu'ils n'étaient point partisans d'exclusion des congréganistes dans la loi. Ils veulent la liberté pour tous.

Deux contre-projets importants se préparent au ministère de l'instruction publique. L'un à la proposition de M. Broglie sur le conseil supérieur de l'instruction publique; l'autre à la proposition de M. Delpit sur la nomination des instituteurs communaux et la surveillance des écoles primaires.

La commission chargée de l'examen de la proposition du colonel Denfert ayant pour objet le renouvellement de l'Assemblée par cinquième, a repoussé la proposition par une voix de majorité.

La commission de centralisation poursuit l'élaboration de la loi municipale. Dans sa dernière séance, elle a achevé l'étude de la convocation; par des sessions légales, des conseils municipaux. Elle a décidé que ces assemblées auraient le droit de se réunir extraordinairement, toutes les fois qu'elles le jugeraient convenable, moyennant un avis préalable, à la préfecture, qui, de son côté, consigne le droit de suspendre ces sessions extraordinaires.

M. de Talhouët, ex-ministre des travaux publics, sous l'empire, a été appelé hier à déposer devant la commission d'enquête du 4 septembre et à donner des explications sur la séance du 15 juillet 1870, dans laquelle il dut, avec quelques collègues, prendre connaissance des dépêches que M. Emile Olivier refusait de communiquer au Corps Législatif.

Le général Ulrich vient de comparaître devant le conseil d'enquête sur les capitulations. On ne connaît pas encore la décision du conseil.

Informations-Nouvelles

Tandis que tout le monde commercial en France a les yeux fixés sur le traité anglo-français, des accords sont intervenus entre la France et la Belgique, au sujet du traité qui les lie.

M. Ernest Picard aurait été chargé par son gouvernement, non de préparer des modifications à ce traité, — ces modifications ayant été préparées depuis longtemps par le ministre du commerce — mais de ratifier par sa signature les modifications acceptées déjà de part et d'autre.

On lit dans la Liberté :

« Le gouvernement paraît décidé à présenter un projet d'impôt sur les successions, qui viendrait comme auxiliaire de l'impôt sur les valeurs mobilières, dont l'acceptation intégrale paraît fort douteuse. »

Le ministre de la marine, en son nom et au nom du ministre de la guerre, aurait demandé à la commission de la loi sur l'hygiène, que les prescriptions de la loi s'étendissent aux militaires des armées de terre et de mer.

Les difficultés qui ont surgi entre les compagnies de chemins de fer et la commission parlementaire chargée de la révision des tarifs et des délais des transports par railway ne se sont pas encore apaisées.

On assure même qu'un conflit serait imminent, la commission étant résolue à maintenir les décisions qu'elle a prises la semaine passée, et qu'on connaît, et les compagnies menaçant d'élever leur tarif au maximum si l'Etat exécute la volonté de ses représentants.

L'ex-général Cremer ayant refusé de comparaître devant le juge d'instruction de Beaune, ce magistrat a immédiatement décerné contre lui un mandat d'amener en vertu duquel il a été arrêté hier, et écroué au dépôt. Hier soir, à huit heures, l'ex-général est parti pour Beaune sous la conduite d'un agent.

M. Buisson a lu, hier matin, son rapport sur la question du retour de l'Assemblée à Paris, devant la commission d'initiative.

On prétend que, au moment où la question viendra à l'ordre du jour de la discussion, une proposition sera déposée pour la faire ajourner. On ajoute que le président de l'Assemblée, M. Grévy, appuie dans ce sens de toute son influence.

Quoi qu'on ait dit, M. de Moltke et M. de Bismark se montrent soucieux de l'activité déployée par la France dans la réorganisation de son armée, et le disent tout haut à Berlin, comme ils le font répéter ailleurs, ne serait-ce que pour justifier le vote de la loi qui permet de mettre 1 million 600 000 hommes sur pied en cas de guerre.

« Il serait à désirer, aurait dit un diplomate prussien, que la France fût mise dans l'impossibilité d'avoir une armée de 600,000 hommes, alors que les troupes allemandes d'occupation ne présentent qu'un effectif de 30,000 hommes. »

Attendons-nous donc à voir M. de Bismark proposer, ainsi que nous l'avons annoncé, une diminution du corps allemand d'occupation, et accompagner sa proposition d'une « garantie. » Quelle sera cette garantie? On l'ignore encore; mais il est à croire qu'elle portera sur l'effectif de nos soldats.

(XIX^e Siècle.)

Le général Cathelineau est arrivé hier à Nîmes, venant d'Avignon. Des ovations lui ont été faites dans cette ville.

M. Dupont, député de l'Eure, est mort subitement hier soir, en se promenant avec un ami, boulevard Montmartre, à Paris.

La Cour Arbitrale chargée de régler le différend entre l'Angleterre et l'Amérique, s'est constituée à Genève et le dossier de l'affaire a été distribué aux juges, qui se réuniront de nouveau au mois de mai.

Le Petit Lyonnais annonce que MM. Baroier et Vallier sont de retour depuis lundi de leur voyage à Versailles, et que M. Hénon ne reviendra qu'après la présentation à la

chambre du projet de loi, concernant l'emprunt voté par le conseil municipal de Lyon.

Aujourd'hui revient devant la cour, sur l'appel du ministère public, l'affaire de M. Place, ex-conseil général de Franceaux Etats-Unis.

Barthelemy, le seul condamné à mort se trouvant actuellement à la Roquette, va bientôt recevoir la nouvelle de sa grâce. Car Mgr. Guibert vient d'user en sa faveur du droit accordé à tout prélat prenant possession du siège de Paris.

On écrit de Bordeaux, 10 janvier soir. « Mgr. Gazailhan, ancien évêque de Vanves, est mort hier soir. Ses obsèques auront lieu demain à 9 heures. »

Avant-hier matin a eu lieu, à l'école des Frères de Saint-Nicolas, rue de Vaugivard, à Paris, une touchante cérémonie. On célébrait l'anniversaire de cinq enfants tués dans l'établissement par les obus prussiens.

On annonce pour le 22 janvier l'émission des petites coupures par la Banque de France.

Un nouveau cercle, dit des Agriculteurs de France, vient de se constituer à Paris sous la présidence de Drouyn de Lhuys.

On attribue à un certain nombre de conseillers généraux le projet de créer à Paris un cercle où seraient admis tous les conseillers généraux de France.

On mande de Nice, 9 janvier, que M. le duc de Persigny est tombé gravement malade à l'hôtel du Luxembourg. Il a auprès de lui sa fille, une dame de compagnie et M. le baron de Stoffel.

La maladie de M. de Persigny est une maladie de la moelle épinière. Une dépêche a été envoyée en toute hâte à la duchesse, en ce moment en Egypte.

On assure que M. le général commandant la 9^e division militaire vient d'ordonner la mise en jugement de douze individus accusés, soit comme auteurs ou complices, d'avoir pris part au mouvement insurrectionnel de Marseille. Cette première série comprend les nommés Landeok, May, Mégy, ex-députés de la Commune de Paris; Job Decler, Maviel, Guillard, Ménard, membres de la Commission départementale; Funel, ex-commissaire spécial de police; Gavard, ex-officier de la garde civique; Alerini, professeur, et Ouklinx, tailleur. Ces douze accusés sont en fuite.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 10 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

A deux heures et quart, la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les impôts nouveaux.

M. Pages-Dupont appuie le projet du gouvernement sur les valeurs mobilières et supplie la Chambre de procéder au vote le plus promptement possible.

M. Tolain revient sur une question épuisée, celle de l'impôt du revenu. On a reproché à celui-ci d'être inquisitorial; mais il faudra en venir à l'impôt sur les matières premières, qui est bien autrement vexatoire. En désespoir de cause, M. Tolain appuie l'impôt sur les valeurs mobilières. Il propose

projet, s'il était contraire à l'esprit d'association: car M. Tolain est très favorable à l'association...

Une voix. — Oui, à l'Internationale... (On rit.)

M. Tolain s'attache à démontrer que l'impôt des valeurs mobilières ne nuira en rien à l'association utile et véritable. Dans le cours de son improvisation, M. Tolain est amené à faire l'éloge de la bourgeoisie anglaise et lui sacrifie complètement la bourgeoisie française, qu'il accuse de ne pas aimer le travail. (Oh! oh!)

Une voix. — Les vrais travailleurs sont les fédérés. (Rires.)

M. Benoist-d'Azy est contraire à l'impôt mobilier, tel que l'entend le gouvernement. En frappant les actions et les obligations industrielles, on attendra les fortunes les plus modestes, pour lesquelles une taxe nouvelle sera une charge des plus lourdes. On découragera pour l'avenir les petits capitaux, qui se sont engagés si courageusement dans nos grandes entreprises et qui s'éloigneront de celles que l'on tentera de former. Ainsi pour un résultat assez médiocre, on tarira une grande source de prospérité.

L'honorable membre profite de l'occasion que lui a offerte le préopinant pour venger la bourgeoisie française des attaques injustes auxquelles elle a été exposée. La bourgeoisie française est intelligente, travailleuse, économe, et il faut lui rendre cette justice que jamais, dans les moments de détresse et de chômage, elle n'a abandonné les ouvriers, comme l'a fait trop souvent la bourgeoisie anglaise.

Messieurs, dit en terminant l'orateur, on calomnie l'industrie française: nos ouvriers ont toujours été nos enfants! (Très bien! très bien!)

M. le président. — La discussion générale sur l'impôt des revenus est épuisée; l'Assemblée veut-elle, comme l'a proposé M. le président de la République, ne voter qu'après avoir examiné tous les autres impôts, d'abord le projet sur les matières premières. (Oui! oui! — Non! non!)

Nous discuterons ensuite la question du décime sur toutes les contributions directes. Puis on votera séparément sur chaque objet, après avoir décidé la question de priorité. (Bruit en sens divers.)

M. Thiers recommande de nouveau à l'Assemblée le mode de discussion que vient d'indiquer M. le président.

L'Assemblée prend une décision conforme à la demande de M. Thiers.

M. le président. — La discussion générale est ouverte sur l'impôt des matières premières.

M. Tirard a la parole. — Il dit que cet impôt sur les matières premières est le plus funeste de tous ceux qui ont été présentés à la Chambre: il portera, suivant l'orateur, un coup funeste à notre commerce d'exportation, et ouvrira la porte à des négociations dont l'Assemblée ne sera pas maîtresse, et qui sont de nature à modifier profondément notre situation économique et notre politique extérieure.

M. le duc de Cazès attaque aussi le projet et s'attache à établir, chiffres en main, que l'impôt ne donnera pas la moitié de ce qu'en attend le gouvernement.

Il engage ses collègues à chercher d'autres ressources dans les amendements qui leur seront soumis et à ne voter l'impôt sur les matières premières qu'à la dernière extrémité.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. le président. — La parole est à M. Buisson, rapporteur de la commission chargée d'examiner les propositions relatives au transfert du siège de l'Assemblée à Paris.